



SEPTEMBRE 2022

- ▶ VOTRE SCOLARITÉ
- ▶ RÉMUNÉRATIONS
- ▶ CARRIÈRE
- ▶ PRESTATIONS

# ENFiP 2022/2023

## Inspecteurs

## RETOUR A LA NORMALE... ENFIN !

Après deux années bien compliquées, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, les mesures d'exceptions de l'état d'urgence sanitaire ont enfin été levées. Vous allez donc pouvoir, suivre une scolarité "normale" en présentiel.

**F.O.-DGFIP** vous accompagnera tout au long de votre scolarité de 11 mois (3 mois de socle, 5 mois de blocs métiers et 3 mois de stage probatoire) et surtout lors de vos demandes de mutations formulées **en septembre**.

Depuis 4 ans, la formation a été largement renouvelée, disparition des évaluations chiffrées au profit d'évaluation par compétences sur la base de 18 référentiels correspondants aux principaux métiers exercés par les IFiP, disparition du stage de découverte...)

**F.O.-DGFIP** vous informera lors des HMI (Heures Mensuelles d'Informations) des grandes phases qui ponctueront votre année de scolarité. Il est important d'y participer.

Vous pourrez y faire part de vos préoccupations, des problèmes rencontrés dans votre scolarité et nous pourrons vous répondre et vous aider.

S'agissant de votre quotidien à l'ENFiP, c'est le **Conseil de promotion** qui est consulté sur l'organisation de la scolarité. Vous aurez à élire vos représentants les 14 et 15 novembre prochain. **F.O.-DGFIP** y présentera des candidats représentant les stagiaires des deux établissements (Noisiel et Clermont ferrand)

Aujourd'hui, ce sont les aspects de cette année de formation professionnelle qui vous préoccupent. A commencer par la vie de tous les jours à l'ENFiP : les horaires, les «UC», les congés, etc.. Mais aussi les enjeux de cette scolarité : les 1<sup>ères</sup> affectations, la titularisation, le classement et, au-delà, les possibilités de mutations et de promotion.

C'est pourquoi les militants **F.O.-DGFIP** vous éclaireront sur tous ces points, à l'occasion de réunions organisées chaque mois lors des HMI et ceci tout au long de votre scolarité.

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons une bonne installation et une excellente rentrée dans l'attente de vous rencontrer.

**BONNE SCOLARITÉ !**

L'équipe **F.O.-DGFIP** est présente pour t'accueillir et te renseigner

à NOISIEL:



Catherine BOULET  
01.47.70.52.03  
06 98 07 91 85

[catherine.boulet@fo-dgfip.fr](mailto:catherine.boulet@fo-dgfip.fr)

à CLERMONT-FERRAND



Jacinthe GUILLOT  
07.78.19.39.45

[jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jacinthe.guillot@dgfip.finances.gouv.fr)

à TOULOUSE:



Patrick LUMEAU  
06 75 39 01 74

[patrick.lumeau@gmail.com](mailto:patrick.lumeau@gmail.com)  
ou  
[contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)

Alors, si vous connaissez déjà **F.O.-DGFIP**, venez vite nous voir, vous présenter.

Si vous n'avez pas encore franchi le cap, c'est le moment : Prenez contact avec nous.

**NE RESTEZ PAS ISOLÉS !**

**HMI F.O.-DGFIP**

Noisiel, Clermont-ferrand, Toulouse:  
semaine du 5 au 9 septembre

**2H SPÉCIAL MUTATIONS**

Vous serez dispensés de cours pendant ces 2 heures  
**VENEZ NOMBREUX**

## La formation théorique des inspecteurs-stagiaires lauréats des concours internes et externes ou recrutés par voie contractuelle de la promotion 2022/2023 s'articule en 2 temps :

- ▶ une phase de formation sur un socle commun de connaissances et de compétences;
- ▶ une phase de formation portant sur les principaux métiers exercés par les Inspecteurs des finances publiques au sein de la DGFIP, regroupés par blocs fonctionnels ( Gestion fiscale, Contrôle fiscal, secteur public local, gestion publique et domaine de l'Etat, sphère foncière et Informatique )

La formation dans les services de la DGFIP d'une durée minimale de 3 mois consiste en un stage probatoire effectué dans la future direction d'affectation des stagiaires.

### L'ORGANISATION

Sont scolarisés à **Clermont-Ferrand** ou à **Noisiel**, les inspecteurs stagiaires généralistes, à l'école de **Toulouse**, les stagiaires **sphère foncière** et **Informatique**.

Les inspecteurs stagiaires s'installent à l'école le jeudi **1<sup>er</sup> septembre 2022** par un accueil et les cours commencent dès l'après-midi pour se terminer **5 mai 2023** à la fin de la formation blocs fonctionnels.

#### ENFiP Clermont-Ferrand

Du lundi au jeudi : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h45  
le vendredi 8h15 - 11h30-

#### ENFiP Noisiel:

L'amplitude horaire maximale sera de 8 H 30 - 17 H 30. les heures de

## La formation théorique

début de cours s'échelonnent tous les quarts d'heure de 8h30 à 9h00. Les cours se terminent au plus tard à 16h avec le même principe d'échelonnement des départs tous les quarts d'heure jusqu'à 17h.

Certaines demi-journées seront libres de cours :

▶ Le vendredi après-midi pour faciliter vos éventuels retours de fin de semaine. Certains vendredi seront toutefois mobilisés pour le soutien.

▶ Quelques mardi après-midi pour permettre la réalisation de travaux personnels, l'organisation de séances de soutien pour les stagiaires qui en auraient besoin ou la participation

à des activités culturelles ou sportives.



**F.O.-DGFIP** a fortement dénoncé cette réforme de la formation initiale initiée malgré l'opposition des organisations syndicales nationales, les inquiétudes réitérées de stagiaires et les alertes adressées par les enseignants. Elle opère un renversement complet en s'orientant quasi exclusivement vers le 1<sup>er</sup> emploi. Elle enferme les stagiaires dans des périmètres fonctionnels réduits et ne répond en rien aux difficultés soulevées en matière de formation.

## Evaluation des connaissances

Le cycle de formation professionnelle repose sur des **unités de compétences** qui doivent être validées tout au long de l'année. Ces unités de compétences et les modalités d'organisation de ce cycle de formation vous seront communiquées par l'établissement de formation.

1 - Principes réglementaires  
(2 écrits, 2 oraux dont 1 collectif)

Les inspecteurs qui suivent le bloc fonctionnel informatique doivent satisfaire à une 3<sup>ème</sup> épreuve écrite consacrée aux technologies informatiques.

Les inspecteurs stagiaires absents (ex : congé maladie) lors d'un contrôle doivent passer l'épreuve de remplacement correspondante ou à défaut à celle organisée en fin de scolarité sur l'ensemble du programme. Le programme sera identique à celui de l'épreuve remplacée.

Chaque épreuve écrite ou orale organisée au cours de la formation en établissement donnera lieu à l'évaluation de l'acquisition ou non d'une ou plusieurs unités de compétences. Pour valider cette période de formation, les stagiaires **devront avoir acquis les 2/3** des unités de compétences évaluées.

2 - Organisation du contrôle  
pour la promotion 2022/2023

→ consulter la timeline **F.O.-DGFIP** qui vous sera envoyée en début de scolarité

### ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque épreuve écrite d'une durée moyenne 3 heures 30 (2h15 pour l'écrit N°1). Les matières contrôlées sont portées à la connaissance des stagiaires une semaine avant l'épreuve. Les enseignements prévus pour être dispensés au cours de la semaine de l'épreuve ne doivent donc pas être inclus dans le programme de révision.

L'épreuve écrite sera composée d'un QCM et d'une partie rédactionnelle.

**EC N°1 : 28/11/2022**

**EC N°2 : 27/03/2023**

## ÉPREUVES ORALES

Deux épreuves pendant la formation se dérouleront selon les modalités suivantes :

- **oral collectif** : sensibilisation des stagiaires au travail en équipe et appréciation de l'aisance orale du stagiaire. Il sera positionné, bien plus tôt que l'année dernière du 12 au 16 décembre 2022.
- **oral individuel** : Interrogation de 30 minutes maximum, avec une préparation de 15 minutes devant au moins deux examinateurs dont l'un d'eux est chargé d'enseignement. Du 17 au 21 avril 2023 pendant la formation blocs fonctionnels.

### LA VALIDATION DES UNITÉS DE COMPÉTENCES

Approfondi	UC validées
Acquis	
En cours d'acquisition	UC non validée
Non acquis	

A rebours d'une idée reçue, pour **F.O.-DGFIP**, la suppression de la note chiffrée risque de ne pas faire disparaître le caractère excessivement scolaire de la formation régulièrement dénoncé par les stagiaires. La réduction du nombre d'évaluation va par ailleurs accentuer le poids de chacune d'elle. Il vaudrait mieux être en forme à ces dates là ! La multiplication des évaluations (formatives et sommatives ! ) n'est enfin pas de nature à alléger la pression ressentie par les stagiaires tout au long de la scolarité.



## Le stage probatoire dans les services

La dernière partie du stage de formation s'effectuera dans les services pendant 3 mois du 15 mai au 28 juillet 2023. Pour valider ce stage il faudra **IMPERATIVEMENT** valider les 2 UC.

### VALIDATION DE LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique sera validée dès lors que le chef de service formulera un avis favorable, tant en termes de comportement que de gestes métiers. Ces 2 UC doivent permettre d'apprécier la qualité opérationnelle du stagiaire sur son poste d'affectation.

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre de ces UC ne serait pas validée, l'avis défavorable sera motivé par le chef de service et le directeur après avoir reçu le stagiaire. Un rapport intermédiaire doit être rédigé pour les stagiaires.

### LIEU D'AFFECTATION

Les stagiaires effectueront leur stage pratique sur le lieu de leur affectation. Le projet de mouvement de premières affectations sera publié courant octobre 2022 sur Odyssée et Ulysse. En local, les stagiaires seront positionnés sur un service relevant

du bloc fonctionnel qu'ils auront obtenu dans le cadre de l'affectation nationale. Ce positionnement local sera connu avant la mi-novembre.

**F.O.-DGFIP** dénonce tout caractère probatoire du stage qui plus est réalisé sur le poste d'affectation. Il est la porte ouverte à l'arbitraire. Placer par ailleurs le stagiaire en situation de production n'est pas le meilleur moyen de favoriser l'acquisition sereine des compétences. **F.O.-DGFIP** revendique un accompagnement adapté par un tuteur de même grade disposant de facilités de services garantissant sa disponibilité.



## Admission et titularisation

A l'issue du cycle de formation des inspecteurs stagiaires, une liste des stagiaires ayant satisfait à la formation est établie par la commission d'évaluation des compétences qui prend en compte :

- la validation des 2/3 des UC de la formation théorique et de 100% des UC de la formation pratique.
- la participation des stagiaires, ainsi que la tenue, l'assiduité et la manière de servir sont évaluées au moyen d'une unité de compétence spécifique (1UC).

### La commission d'évaluation des compétences (CEC) :

Une commission d'évaluation des compétences présidée par le directeur de l'ENFiP, composée de l'ensemble des responsables des établissements de formation, se réunit à la fin de la période de formation professionnelle, pour formuler des propositions à la commission administrative paritaire (CAP N) chargée d'émettre un avis sur la titularisation des inspecteurs des finances publiques stagiaires.

Elle arrête la liste des Inspecteurs ayant satisfait au cycle de formation et entend les stagiaires n'ayant pas validés leur formation (fin juillet). Les inspecteurs-stagiaires n'ayant pas validé leur formation pourront être admis à redoubler. Toutefois, l'Administration peut, dans les cas extrêmes, prononcer le reversement en catégorie B ou le licenciement pur et simple. Pour la promotion 2021/2022 la CAPN s'est réunie les 24 et 25 août 2022 et a examiné la situation de 18 inspecteurs-stagiaires.

# Rémunérations au 01/09/2022

## INDEMNITÉ DE STAGE



	Ecole hors des résidences administratives (RA) et familiales (RF)		Ecole dans la résidence administrative (RA) ou familiale (RF)	
	dégressif	linéaire	dégressif	linéaire
Septembre	846 €	446,50 €	282 €	224,82 €
d'octobre à février	564 €	446,50 €	282 €	224,82 €
de Mars à Avril	282 €	446,50 €	0 €	224,82 €
Mai	282 €	446,50 €	159,80 € <sup>1</sup>	224,82 €
de Juin à Août	282 €	446,50 €	282 €	224,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 358 €</b>		<b>2 697,80 €</b>	

<sup>1</sup> La formation pratique débutant le 15 mai, le montant de l'indemnité est égal à 9,40 € x 17 jours = 159,80 €

## PRIME DE RENDEMENT

### RÉGIME INDEMNITAIRE EXTERNE

CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS	
	ANNUELS	MENSUELS
EXTERNES : primo accédants, ou bénéficiant d'une reprise partielle d'activités antérieures, contractuels handicapés de catégorie A	2 400 €	200 €
INTERNES : ex-agents de catégorie C, et ex-contrôleurs 2 <sup>ème</sup> classe du 1 <sup>er</sup> au 6 <sup>ème</sup> échelon	4 320 €	360 €
INTERNES : ex-contrôleurs 1 <sup>ère</sup> classe, ex-contrôleurs 2 <sup>ème</sup> classe à partir du 7 <sup>ème</sup> échelon et ex-contrôleurs principaux	4 920 €	410 €



**Grades - Échelons – Indices de rémunération – Durées moyennes – Avancement...**

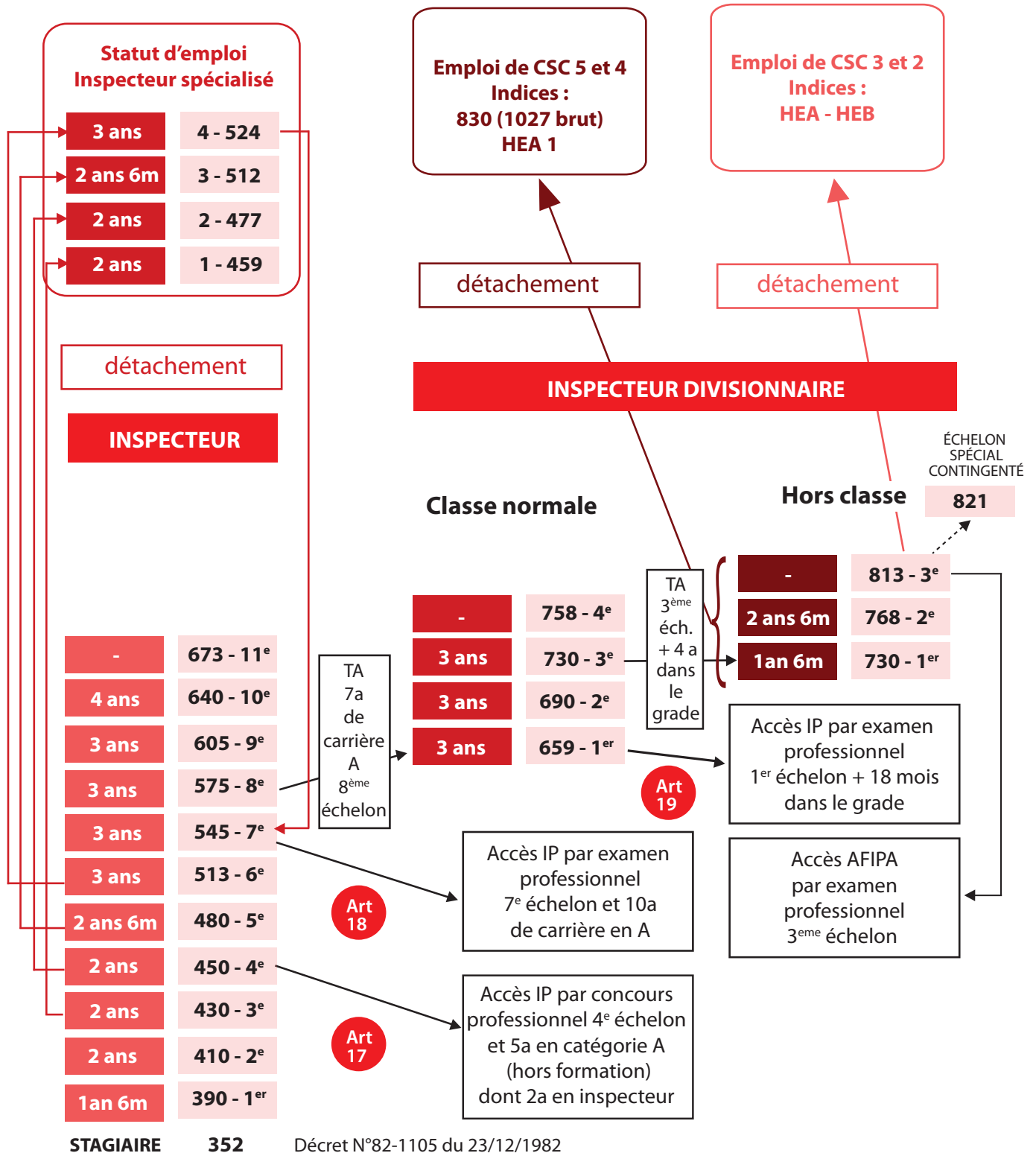
Rémunération mensuelle brute au 01/09/2022	Echelon	Indice Majoré (IM)	Durée moyenne (années)	Conditions d'accès au grade supérieur
<b>Chef de Service Comptable (emploi fonctionnel)</b>				
5 174,98 €	HEB 3	1067		
4 913,08 €	HEB 2	1013	1	
4 714,23 €	HEB 1	972	1	
4 714,23 €	HEA 3	972		
4 486,28 €	HEA 2	925	1	
4 316,53 €	HEA 1	890	1	
4 025,52 €	1027 brut	830		
<b>Inspecteur Divisionnaire hors classe</b>				
3 981,87 €	IDHCS	821		Echelon spécial
3 943,07 €	IDHC3	813		TA 3 <sup>ème</sup> échelon + 4 ans dans le grade
3 724,82 €	IDHC2	768	2,5	
3 540,52 €	IDHC1	730	1,5	
<b>Inspecteur Divisionnaire classe normale</b>				
3 676,32 €	IDCN4	758		
3 540,52 €	IDCN3	730	3	Accès par mutation à I.Div.HC1 avec 4 ans d'I.Div. CN
3 346,52 €	IDCN2	690	3	
3 196,17 €	IDCN1	659	3	Accès par Exam.Pro. à IP6 avec 18 mois d'I.Div. CN
<b>Inspecteur</b>				
3 264,07 €	I11	673		
3 104,02 €	I10	640	4	
2 934,27 €	I9	605	3	
2 788,76 €	I8	575	3	Accès par T.A. à I.Div.CN1 avec 7 ans de carrière en A
2 643,26 €	I7	545	3	Accès par Exam.Pro. à I.P.3 avec 10 ans de carrière en A
2 488,06 €	I6	513	3	
2 328,01 €	I5	480	2,5	Accès par Concours.Pro. à I.P.1 avec 5 ans de carrière en A
2 182,51 €	I4	450	2	
2 085,51 €	I3	430	2	
1 988,51 €	I2	410	2	
1 891,51 €	I1	390	1,5	
1 707,21 €	I stagiaire	352	1	Stagiaire ENFiP
<b>Inspecteur Spécialisé **</b>				
2 541,41 €	IS4	524	3	
2 483,21 €	IS3	512	2,5	
2 313,46 €	IS2	477	2	
2 226,16 €	IS1	459	2	

\* Indice brut

# Carrière Cat A Finances Publiques

## SCHÉMA DE CARRIÈRE DE LA CATÉGORIE A DE LA DGFIP AVEC PPCR

EN 2022



Les valeurs indiquées sont les indices nets majorés

# Les possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A de la DGFIP avec PPCR ?

Plusieurs possibilités d'évolution au sein du corps des personnels de catégorie A sont offertes aux inspecteurs des finances publiques :

- ▶ Accéder au statut d'emploi d'inspecteur spécialisé : outre les emplois de contrôle fiscal déjà éligibles, ce statut d'emploi est ouvert depuis 2012 à des missions relevant de la gestion des comptes publics;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques : depuis 2012, par voie de concours ou par voie d'examen professionnel;
- ▶ accéder à la carrière d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale : dans le cadre d'un nouveau dispositif de sélection mis en oeuvre dès 2012 pour l'établissement du tableau d'avancement filière encadrement et expertise.

## → Si vous avez atteint le 3<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur :

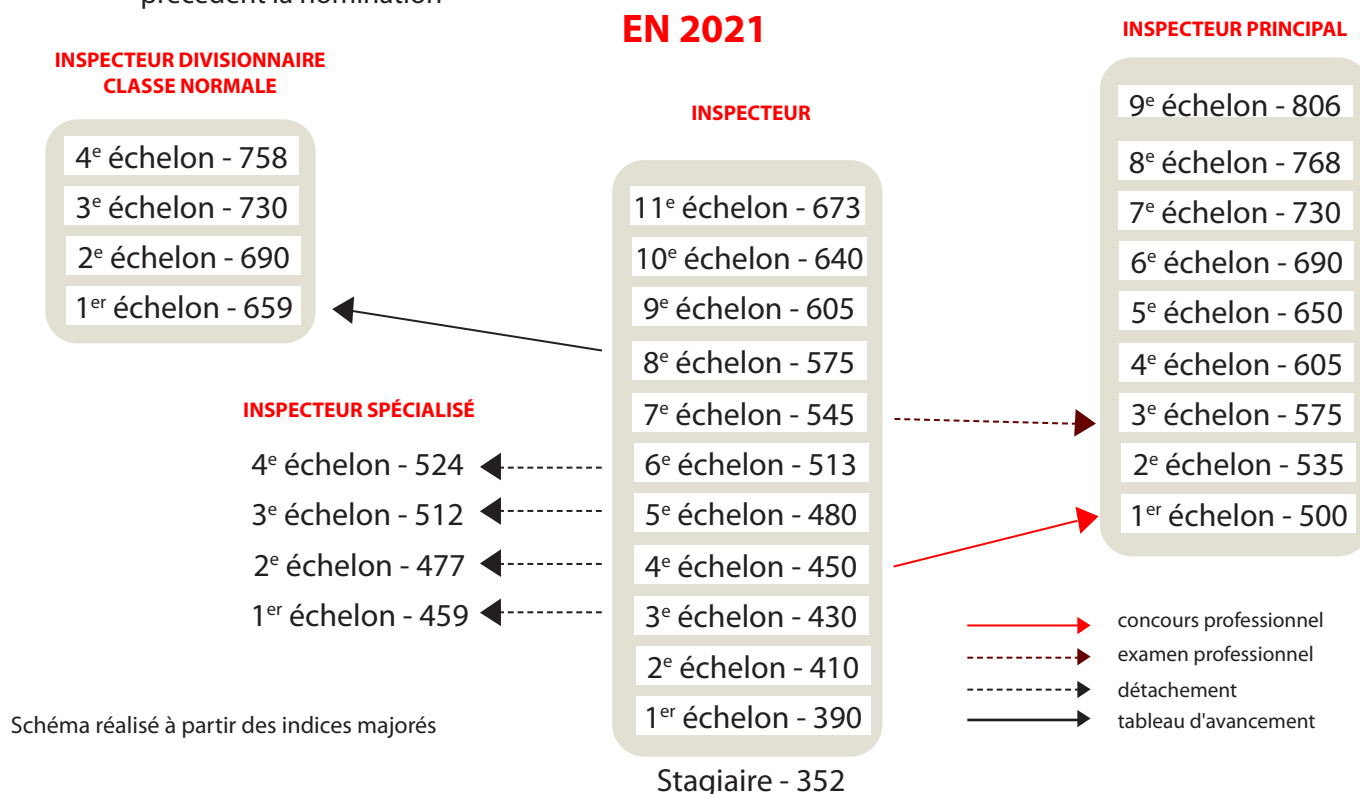
Vous pouvez accéder au statut d'inspecteur spécialisé (IS) selon les fonctions exercées

## → Si vous avez atteint le 4<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur : ( art17 du statut )

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur principal des finances publiques (IPFiP) si 5 ans de services effectifs en catégorie A au 1<sup>er</sup> septembre de l'année de nomination. Il n'y a plus de limitation sur le nombre de participation.

## → Si vous avez atteint le 8<sup>ème</sup> échelon d'inspecteur : ( art18 du statut )

Vous pouvez accéder à la carrière d'inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale (IDIV CN). Si 7 ans de services effectifs en catégorie A au 31 décembre de l'année précédent la nomination



Retrouvez toutes les nouveautés sur : <https://www.fo-dgfip.fr>

# AVOS COTÉS DÈS LA RENTRÉE

Retrouvez toutes les informations **F.O.** sur les prestations d'action sociale, les congés, le temps de travail, les autorisations d'absence, les revendications **F.O.-DGFiP** pour la catégorie A...

**fo-dgfi.fr** 

### SCOLARITÉS ENFIP ET MAINTENANT ? OSONS !



Depuis plus de quinze jours, la crise sanitaire ne cesse de produire ses effets à travers tout le pays bouleversant nos modes de vies et de fonctionnement. Les mesures de confinement se sont peu à peu étendues pour tenter de ralentir la progression de l'épidémie ne laissant au front que ceux dont la présence absolument nécessaire est organisée dans le cadre d'un plan de continuité de l'activité.

pour éviter de passer cette année par pertes et profits. Les évaluations et donc la validation des scolarités sont désormais bouleversées et les conditions de stage pratique comprises mises dans un réseau accablé par le plan de continuité de l'activité et d'un dispensable plan de reprise.

Les interrogations autour du logement, du matériel informatique ou d'éventuelles conséquences financières de cette crise sanitaire alimentent à bon droit les inquiétudes et interrogations de stagiaires.

Assurément ces scolarités ne pourront être comparées à aucune autre.

#### DES ÉQUIPES DE L'ENFIP MOBILISÉES ET RÉACTIVES DANS UN CONTEXTE INÉDIT

Comme l'ensemble des directions de la DGFiP l'ENFIP a été amenée à prendre des décisions difficiles dont la fermeture immédiate de tous les établissements de formation et à appuyer sur la réactivité administrative que présente ses équipes, tant administrative que pédagogique, pour proposer en urgence aux stagiaires des modalités de travail à distance.

Certes les modalités techniques bûtent sur des infrastructures dont nous dénonçons l'insuffisance depuis longtemps et ne permettent que très imparfaitement aux stagiaires chargés de famille de poursuivre leurs études. Ces initiatives auront au moins le mérite de maintenir le lien et du sens

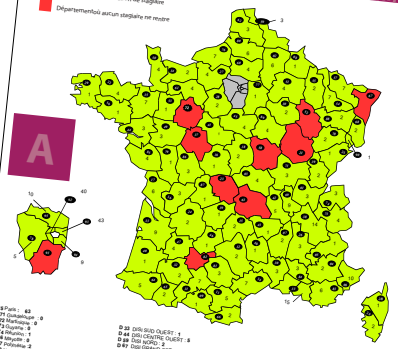
**SANS PUBLICITÉ, F.O.-DGFiP DANS L'ACTION À VOS CÔTÉS**

Depuis le début de la crise, **F.O.-DGFiP** n'a cessé d'intervenir à tous les niveaux pour protéger la santé des stagiaires, renforcer des personnels, contribuer à l'amélioration des dispositions à destination des stagiaires, ce l'information à destination des stagiaires, ou défendre des situations individuelles ou d'anticiper les conditions de reprises éventuelles.

**FO DGFiP**

### CARTE des Premières AFFECTATIONS des INSPECTEURS Stagiaires

Classements, fonders et informaticiens  
PROMOTION 2019-2020  
dans les directions, services centraux et DMS et postes hors métropole  
Nombre d'arrivées au 1<sup>er</sup> septembre 2020



■ Département affectation de stagiaires  
■ Département sans affectation de stagiaires

**A**

**Responsable secteur Inspecteurs Culturelle Sociale Secrétaire Générale Adjointe**  
www.contact@fo-dgfi.fr

**N'hésitez pas à nous écrire à [contact@fo-dgfi.fr](mailto:contact@fo-dgfi.fr)**

Édition 2021

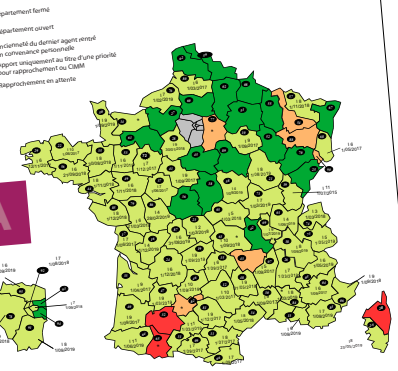


### GUIDE DES prestations sociales

**FO**  
FÉDÉRATION DES FINANCES

Fédération des Finances Force Ouvrière  
46, rue des petites Écuries - 75010 Paris - Tél. : 01 42 46 75 20  
fo.finances@orange.fr - [www.financesfo.fr](http://www.financesfo.fr)

### CARTE des AFFECTATIONS des INSPECTEURS au 1<sup>er</sup> septembre 2020



■ Département fermé  
■ Département ouvert  
■ Ancienneté du dernier agent entré en remplacement définitive  
■ Agent uniquement au lieu d'une priorité pour recrutement au CASP  
■ Recrutement en attente

**A**

**sathirina.boulet@fo-dgfi.fr**  
e-mail : [contact@fo-dgfi.fr](mailto:contact@fo-dgfi.fr)  
Tél. : 01.47.70.91.69

**N'hésitez pas à nous écrire à [contact@fo-dgfi.fr](mailto:contact@fo-dgfi.fr)**

### PROMOTION INSPECTEURS 2019-2020 LES STAGIAIRES ATTENDENT UN GESTE PROTÉCTOR PLUTOT QUE LA MULTIPLICATION DES GESTES BARRIÈRES !

D'écidemment, pour tous les inspecteurs stagiaires, cette scolarité 2019-2020 ressemble de plus en plus à une course d'obstacles sans fin. Chaque nouvelle décision crée un nouveau problème faute d'avoir envisagé globalement leur situation.

Non contentes de maintenir le caractère probatoire du stage et de le repousser à la période du 1<sup>er</sup> septembre au 13 novembre pour les inspecteurs stagiaires, la DGFiP décide que les stagiaires d'origine interne et susceptibles de pouvoir bénéficier du remboursement des frais de changement de résidence devront, selon les termes de la note [Enfip du 20 mai 2020](#), se montrer patients.

Le remboursement n'interviendra en effet qu'à l'issue de la CAPN de titularisation, elle-même repoussée en novembre.

Les stagiaires apprécieront. Ils serviront de baillier pendant au moins six mois car le démantèlement, lui, ne sera pas repoussé.

A cela s'ajoute l'arrêt du versement de l'indemnité de scolarité au 31 août et le non-versement au premier septembre du régime indemnitaire correspondant au poste sur lequel sera placé le stagiaire qui seront au mieux versés en janvier 2021 comme nous l'indiquons déjà dans [notre communiqué de l'après-midi du mercredi 24 mars](#).

Une situation toujours exceptionnelle, nouvelles mesures exceptionnelles.

Il est vrai que notre directeur général lui-même pense probablement en avoir assez fait dans son message paru sur [l'Ulysse](#) le 15 mai qu'il concluait par un : « Merci à toutes et à tous pour votre engagement »...

**FO DGFiP**

**www.fo-dgfi.fr**

**FO DGFiP**

Enrichi des dernières informations et parfois plusieurs fois par jour pour tout savoir en quelques clics sur l'actualité des rendus de toutes les réunions avec la Direction Générale (CTR, CAP, GT, RTA, etc.)

- notre publication trimestrielle **Le Syndicaliste** et militants
- un espace de téléchargement réservé aux adhérents

Retrouvez toute l'actualité dans votre département ou votre direction sur le site de votre section locale [www.fo-dgfi.fr/sd.fr](http://www.fo-dgfi.fr/sd.fr)



**COMPLET  
CLAIR  
SIMPLE  
D'INFOS**

Pour une information encore plus accessible et rapide sur votre smartphone, retrouvez **F.O.-DGFiP** sur [@fo\\_dgfi](https://twitter.com/fo_dgfi)

**ET TOUJOURS REVENDICATIF !**



Retrouvez **F.O.-DGFiP** sur Twitter : **@fo\_dgfi**